

LA TROUPE DU GRAND VENEUR

PRESENTE



**THE
HUNGER GAMES**

COUVIN 2015



Chers Districts 2-3-4-5-6-7,

C'est le District 1 qui vous envoie ce message d'alerte pour vous prévenir que le Président Snow, dernier membre du Capitole emprisonné dans nos cachots, s'est échappé ! Dès sa disparition nous sommes partis à sa recherche, mais nous ne l'avons pas trouvé. Nous le soupçonnons d'avoir reçu de l'aide pour organiser son évasion.

Souvenez-vous, c'est en l'an 3000, suite à la destruction des Etats-Unis d'Amérique par le régime totalitaire qu'est née la cité de « PANEM ».

Jadis, Le Capitole exerçait une hégémonie sur les 13 districts. Alors qu'on leur fournissait nourriture, électricité et matières premières, ils n'avaient aucune pitié envers les districts. Ils s'enrichissaient, nous appauvrirent, prenaient nos enfants, notre famille et nous laissaient sans nourriture.

Après la révolte du district 13, la situation s'est envenimée et le Capitole a mis en place les pire jeux que l'on puisse imaginer, les Hunger Games.

Chaque année, le Capitole osait s'aventurer dans chacun de nos districts pour venir tirer au sort un garçon et une fille. Ceux-ci étaient dans l'obligation de s'affronter dans une arène jusqu'à ce qu'il ne reste qu'UN seul survivant. Que peut-on imaginer de pire que cela ?

Avec les Hunger Games, le but du Capitole était de faire un exemple du cas du district 13 mais aussi de tenir les autres districts sous sa coupe. Ces affrontements entre

innocents ne pouvaient plus durer! Il en valait de notre honneur d'anéantir le Capitole !



La deuxième révolte, déclenchée il y a 5 ans par le district 13 qui n'avait pas totalement disparu, a été menée par tous les districts. Ce fut un succès. C'est grâce à notre unité, notre volonté de paix et d'un monde plus juste que nous avons pu unir nos forces.

Depuis, nous vivons enfin dans la paix. Grâce à la fusion de la moitié des districts, nous pouvons enfin reconstruire nos vies.

Le Président Snow hors de notre contrôle, une menace pèse sur nos nouveaux districts. Le maintien de la paix est en danger. Le Capitole n'est pas totalement dissous !

C'est pourquoi nous appelons tous les districts à venir sur le district 1 pour nous aider à retrouver Snow et ses complices.



District 1



Infos pratiques



Où écrire ?

Nom + Prénom + TGV
Chemin du Dailly
5660 Couvin



Frais

Le montant du camp s'élève à 135 euros par scout.

Pour un deuxième enfant de la troupe, le prix est de 130 euros.

Le montant est à verser pour le 10 juin au plus tard sur le compte suivant : BE43 0688 8935 1601
Avec la communication : Grand

Dates de départ

Les CP et SP sont attendus directement le mercredi 1 juillet sur le district 1.

Pour le reste de la troupe, le départ est

Date de fin

Nous vous invitons à venir chercher vos enfant sur le district 1(chemin de Dailly, 5660 Couvin) le mercredi 15 juillet à 17h30.

Renvoi des papiers

Les deux documents que vous trouverez en annexes, autorisation parentale et fiche santé, sont à renvoyer pour le 15 juin à l'adresse suivante : Laura Plumet - 53 avenue Emile de Beco. 1050 Ixelles.

Que prendre dans son sac



Attention : il est très important qu'il soit adapté pour la marche et pour le camping. Un sac à dos de type randonnée est donc plus que conseillé. Oubliez valises et sacs à dos d'école, et n'oubliez pas qu'il n'y a pas énormément de place dans une tente !

- ✓ Un pique nique pour ceux qui viennent le 2 juillet.
- ✓ Des vêtements nécessaires pour 15 jours, et pour tous types de temps.
- ✓ Des sous-vêtements de rechange en suffisance.
- ✓ matelas + sac de couchage
- ✓ L'uniforme: le foulard, la chemise et le short
- ✓ un gel douche écologique, nous nous lavons dans la nature.
- ✓ un maillot de bain et un essuie de bain
- ✓ Trousse de toilette
- ✓ K- Way ou veste de pluie
- ✓ une gourde
- ✓ un essuie de vaisselle pour ta patrouille





- ✓ *une lampe de poche avec plusieurs piles de rechange*
- ✓ *une paire de bottines solides*
- ✓ *2e paire de chaussures (basket)*
- ✓ *une crème solaire*
- ✓ *de l'anti-moustique*
- ✓ *des Compeed*
- ✓ *une couverture*
- ✓ *papier à lettre + enveloppes (avec l'adresse) + timbres et de quoi écrire*
- ✓ *Son opinel ou son canif (les seuls couteaux autorisés !)*
- ✓ *Un sac à linge sale*
- ✓ ***PAS** de GSM (sauf les Cp's), MP3, ...*
- ✓ **Pour les CP** : *n'oubliez pas d'avoir de quoi remplir votre malle (huile, sel, épices, journaux, allumettes, friandises pour la patrouille, tout ce qui vous semble utile)*
- ✓ **UN DEGUISEMENT Hunger Games** (*camouflage ou tenue toute noire styleyyy*)





A donner aux chefs au moment du depart :

✓ *La carte d'identité.*

✓ *Les médicaments si nécessaire, avec explications écrites.*





Reglement



Alcool, drogue, etc: La consommation ou la détention sont **STRICTEMENT INTERDITES**, durant toute la durée du camp, et ce compris pendant le Hike. Si nous surprenons ou apprenons après le camp que des scouts ont été en possession ou ont consommé ces produits, des mesures seront prises, allant du renvoi du camp au renvoi de la troupe.

GSM: Les scouts **NE** sont **PAS** autorisés à prendre leur GSM. Tout GSM vu sera confisqué pour la durée du camp. Il est par contre conseillé pour les CP's d'en emporter un pour le hike (nous pouvons le garder à l'abri pour vous durant le reste du camp).

Appareils électroniques: Lecteurs MP3, appareils photos, et autres gadgets peuvent rester à la maison. Ils ne sont pas nécessaires à la vie scoute, et risquent en plus d'être endommagés.

Argent de poche: Nous n'en aurons normalement pas besoin d'autant que les CP doivent avoir un petit pécule pour le hike. Néanmoins, il n'est pas exclu d'avoir de quoi s'acheter une petite friandise ou boisson.

Noble comportement: Les districts se doivent d'avoir un comportement exemplaire face au Capitole afin de montrer

qu'on est les plus forts. Il sera donc demandé aux scouts d'adopter un comportement adéquat, celui des nobles soldats, qui consiste en une bonne humeur permanente, une motivation à toute épreuve, l'envie franche de s'éclater pendant 15 jours, et bien entendu, la consommation sans modération des valeurs scoutes!



MERCI LES SCOUTS =D

La Vie Scoute



◆ La totemisation

Elle est destinée aux scouts en première année ou dont c'est le tout premier camp dans une troupe.

Mais qu'est ce que c'est ?

Il s'agit d'un rite traditionnel de passage (qui nous vient de certaines fêtes dans des tribus indiennes), afin de signifier l'entrée des nouveaux scouts dans la troupe. C'est un moyen d'intégration, puisque le scout totémisé se verra attribuer un totem, le nom d'un animal qui lui ressemble (physiquement). Il sera appelé par ce totem durant le reste de sa vie scoute. Pour ce faire, il devra montrer le meilleur de lui même aux autres éclaireurs : au travers d'épreuves physiques et intellectuelles en exerçant son autodérision, sa solidarité, sa confiance et son respect des consignes. L'objectif est d'arriver à se surpasser et découvrir ses grandes capacités.

Ce que ce n'est pas :

- *Une séance d'humiliation qui permet aux grands scouts de se défouler.*
- *Un baptême, à l'image des baptêmes étudiants, alliant violence verbale, humiliation physique ou mentale voire mise en danger. Les chefs veilleront à ce que ces préceptes soient bien compris par tous.*

◆ La qualification

Dans la lignée de la totémisation, elle est proposée aux scouts totémisés depuis un an.

La qualification consiste en une recherche sur soi même et ce qui nous caractérise vraiment. Après cette réflexion, le scout se voit



attribuer un qualificatif qui décrit sa personnalité vue par la troupe, qui viendra compléter son totem.

◆ La promesse

Egalement proposée aux scouts en deuxième année.

Il s'agit sans doute du moment le plus important dans la vie scout, car elle signifie l'engagement dans la vie scout. Les scouts sont amenés à réfléchir sur la Loi scout et ses valeurs, et à s'engager concrètement envers celle-ci.

« Je souhaite, en mon âme et conscience, me joindre à la fraternité scout mondiale, rendre le monde meilleur et participer à la construction de la paix. Je m'engage, à travers mon épanouissement personnel, social et spirituel, à vivre, chaque jour, au mieux, les valeurs de la Loi scout. »

- 1 Le scout fait et mérite confiance.
- 2 Le scout s'engage là où il vit.
- 3 Le scout rend service et agit pour un monde plus juste.
- 4 Le scout est solidaire et est un frère pour tous.
- 5 Le scout accueille et respecte les autres.
- 6 Le scout découvre et respecte la nature.
- 7 Le scout fait tout de son mieux.
- 8 Le scout sourit et chante, même dans les difficultés.
- 9 Le scout partage et ne gaspille rien.
- 10 Le scout respecte son corps et développe son esprit.



▼ Concours cuisine

Alors que nous avons connu la famine pendant tant années, maintenant il est temps de fêter notre réussite et de partager de bon repas.

Chaque patrouille devra réaliser une entrée, un plat et un dessert. Un jury composé des plus fins gastronomes évaluera le banquet qui leur sera proposé. Les critères d'évaluation seront les suivants :

- le goût
- l'originalité du menu
- la décoration
- la présentation des plats



Les patrouilles sont invitées à se concerter sur les menus avant le camp (c'est en préparant qu'on gagne !)

◆ Hike

Les terres qui sont mises à la disposition des districts sont relativement pauvres en ressources naturelles. Il sera donc fondamentale de partir chasser dans des contrées inconnues afin de trouver de nouvelles richesses.

C'est pour cela que durant 3 jours, chaque patrouille partira en randonnée.

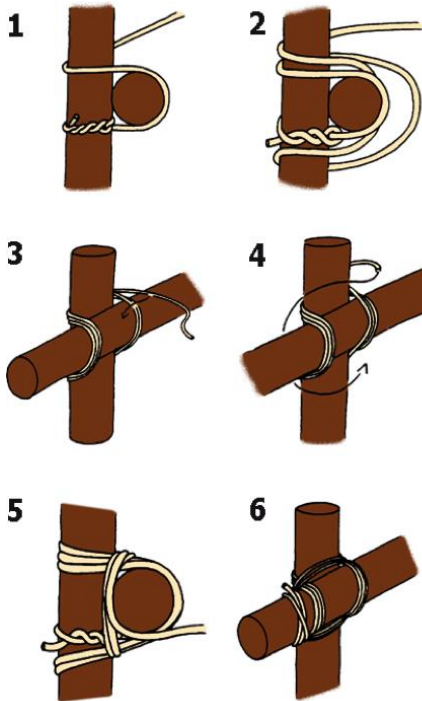
L'argent de patrouille excédentaire pourra être utilisé par la patrouille si elle le désire (pour une ripaille, une pataugeoire, une visite culturelle, une projection, etc...) Bien entendu, cet argent doit servir à la patrouille au grand complet, et en aucun cas être utilisé pour acheter de l'alcool, des cigarettes, etc...



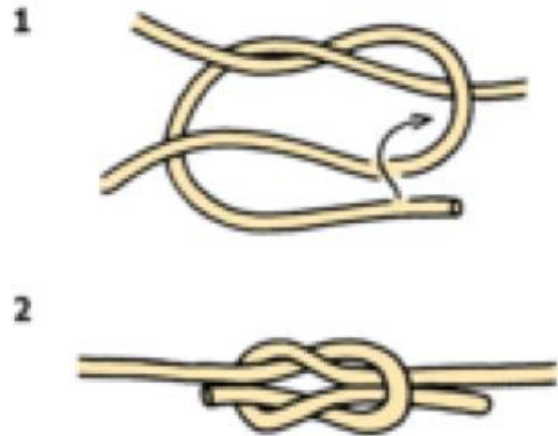
Les NoeUDS



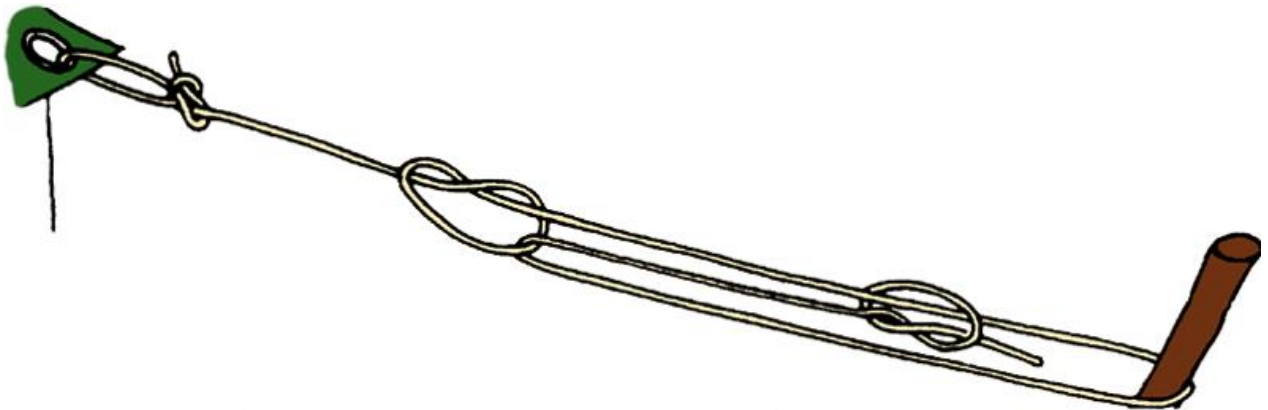
Le brelage



Le Noeud plat



Le Noeud de tendeur



Le morse



Etant donné que le téléphone portable est interdit au sein des districts, pour vous envoyer des messages codés, le morse pourrait être un outils plus qu'utile. Comme vous le savez sans doute, il fut l'un des premiers moyens de télécommunication.

A	.-	M	--	Y	-.--	6	-....
B	-...	N	-. .	Z	--..	7	---...
C	-.-.	O	---	Ä	.-.-	8	----..
D	-..	P	.-.-	Ö	---.	9	----.
E	.	Q	--.-	Ü	..--	.	.-.-.-
F	R	.- .	Ch	----	,	--.-
G	--.	S	...	0	-----	?	..--..
H	T	- .	1	.-----	!	..-..
I	..	U	..-	2	..----	:	----...
J	.----	V	...-	3	...--	"	.-.-.-
K	-.-	W	.-.-	4-	'	.-....
L	.-..	X	-.-	5	=	-...-

Les chefs



Mangabey
Yohan Piveteau



Serval
Lucien Tilman



Lippu
Damien Gregoire



Azandica
Laura Plumet

Annexes



Rue de l'Elan

1170 Watermael-Boitsfort

Get on E411 in Oudergem from Dries

✓ 5 min (2.2 km)

Continue to Dinant. Take exit 20 from E411

✓ 43 min (79.8 km)

Get on N5 in Philippeville

✓ 25 min (38.8 km)

Follow N5 to Chemin de Senzeille/N939 in Couvin. Exit from N5

✓ 7 min (10.7 km)

Follow N939 to Chemin de Dailly

✓ 11 min (7.3 km)

Chemin de Dailly

5660 Couvin



Fiche santé individuelle

A compléter par les parents ou tout membre majeur au début de chaque année scolaire, avant le camp ou la formation.



Emplacement pour
une vignette de mutuelle
Coller ici

Emplacement pour
une vignette de mutuelle
Coller ici

Cette fiche a pour objectif d'être au plus près de votre enfant/de vous-même en cas de nécessité. Elle sera un appui pour les animateurs ou le personnel soignant en cas de besoin. Il est essentiel que les renseignements que vous fournissez soient complets, corrects et à jour au moment des activités concernées. N'hésitez pas à ajouter des informations écrites ou orales auprès des animateurs si cela vous semble utile.

Identité du participant

Nom : Prénom :
Né(e) le
Adresse : rue n° bte
Localité : CP : tél. / GSM :
Pays : E-mail :

Personnes à contacter en cas d'urgence

Nom – Adresse :
Lien de parenté : tél. / GSM :
E-mail :

Nom – Adresse :
Lien de parenté : tél. / GSM :
E-mail :

Médecin traitant

Nom – Adresse :
..... tél. / GSM :

Informations confidentielles concernant la santé du participant

Le participant peut-il prendre part aux activités proposées ? (sport, excursions, jeux, natation...)

.....

Raisons d'une éventuelle non-participation

.....

Y a-t-il des données médicales spécifiques importantes à connaître pour le bon déroulement de l'activité/ du camp ? (ex. : problèmes cardiaques, épilepsie, asthme, diabète, mal des transports, rhumatisme, somnambulisme, affections cutanées, handicap moteur ou mental...) Indiquez la fréquence, la gravité et les actions à mettre en œuvre pour les éviter et/ou y réagir.

.....

.....

.....





Quelles sont les maladies ou les interventions médicales qu'a dû subir le participant ? (+ années respectives) ?
(rougeole, appendicite...)

Le participant est-il en ordre de vaccination contre le tétanos ? Oui Non
Date du dernier rappel :

Le participant est-il allergique à certaines substances, aliments ou médicaments ? Oui Non
Si oui, lesquels ?
Quelles en sont les conséquences ?
A-t-il un régime alimentaire particulier ? Si oui, lequel ?

Autres renseignements concernant le participant que vous jugez importants (problèmes de sommeil, incontinence nocturne, problèmes psychiques ou physiques, port de lunettes ou appareil auditif...).

Le participant doit-il prendre des médicaments ? Si oui lesquels :
En quelle quantité ?
Quand ?

Est-il autonome dans la prise de ces médicaments ? (Nous rappelons que les médicaments ne peuvent pas être partagés entre les participants)

Remarques

Les animateurs disposent d'une boîte de premiers soins. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments cités ci-dessous et ce à bon escient :
paracétamol, lopéramide (plus de 6 ans), crème à l'arnica, crème Euceta® ou Calendeeel®, désinfectant (Cédium® ou Isobétadine®), Flamigel®.

« Je marque mon accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant le séjour de mon enfant par le responsable de centre de vacances ou par le service médical qui y est associé. J'autorise le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale à défaut de pouvoir être contacté personnellement. »

Date et signature

Les informations contenues dans la fiche santé sont confidentielles. Les animateurs à qui ces informations sont confiées sont tenus de respecter la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée ainsi qu'à la loi du 19 juillet 2006 modifiant celle du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires (notion de secret professionnel stipulée dans l'article 458 du Code pénal). Les informations communiquées ici ne peuvent donc être divulguées si ce n'est au médecin ou tout autre personnel soignant consulté. Conformément à la loi sur le traitement des données personnelles, vous pouvez les consulter et les modifier à tout moment. Ces données seront détruites un an après le séjour si aucun dossier n'est ouvert.





AUTORISATION PARENTALE

Concerne : tous les membres qui ont moins de 18 ans, même les animateurs ou les invités

Coordonnées de l'animateur responsable du groupe :

Prénom, nom :

Adresse complète :

.....

A compléter par le parent/tuteur :

Je soussigné(e) (prénom, nom) :

père mère tuteur répondant

autorise (prénom, nom)

à participer aux activités des Baladins - Louveteaux - Eclaireurs - Pionniers ⁽¹⁾

de l'unité (code de l'unité et nom complet) qui se déroulera

du / / au / / à

Pour cette période :

- Je le/la place sous l'autorité et la responsabilité de ses animateurs.
- Je marque mon accord pour que soient administrés, uniquement en cas de nécessité, les médicaments repris de manière exhaustive dans la fiche santé.
- Je marque mon accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant le séjour de mon enfant par le responsable de centre de vacances ou par le service médical qui y est associé. J'autorise le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale à défaut de pouvoir être contacté personnellement.
- Les animateurs m'ont informé du programme d'animation en ce compris les modalités d'organisation des activités et déplacements en autonomie (activités et déplacements de patrouille par exemple).
- Je l'autorise à quitter le territoire belge sans être accompagné de ses parents/tuteurs/répondants. ⁽²⁾

Fait à le

Signature⁽³⁾

(1) Biffer les mentions inutiles

(2) Cette dernière phrase est à biffer pour les camps en Belgique

(3) Pour les camps à l'étranger, il est nécessaire de faire légaliser la signature par l'administration communale

